



# charte d'adhésion

## à la Fédération des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne

Charte validée lors de  
l'Assemblée Générale de la  
FDFR77 du 17 septembre 2016

**L'adhésion au mouvement des Foyers Ruraux est un acte fort qui engage les membres dirigeants de l'association et chacun de ses adhérents individuels.**

Les responsables de l'association ..... s'engagent donc à respecter cette charte, à la faire connaître et à la promouvoir auprès de leurs adhérents et de leurs partenaires.

### Défendre, promouvoir, faire vivre des valeurs et des principes

**La Fédération des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne est adhérente à la Confédération Nationale (CNFR). L'action de la CNFR et de ses membres est guidée par 5 principes qui réaffirment l'engagement citoyen des associations d'éducation populaire ancrées dans les territoires :**

- Faire que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité ;
- Promouvoir le fait associatif, élément indispensable de la démocratie ;
- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société solidaire, dans la continuité historique des fondateurs de l'éducation populaire ;
- Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques, ainsi qu'à des moments de formation tout au long de la vie ;
- Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus.

Adhérer à la FDFR 77 c'est donc s'engager à défendre, promouvoir et faire vivre ces valeurs et ces principes au niveau local. **Mais cet engagement n'a de sens que s'il s'inscrit dans une démarche d'échange et de coopération avec l'ensemble des adhérents des Foyers Ruraux.**

### Respect du schéma d'adhésion

**Ceci implique en premier lieu le respect du schéma d'adhésion décidé par les instances démocratiques du mouvement.** Il s'agit de « l'adhésion structure » ainsi que la prise de « cartes Foyers Ruraux » pour l'ensemble des adhérents individuels de l'association. Par son adhésion, chacun participe ainsi au fonctionnement des structures départementale, régionale et nationale.

### Participation aux instances fédérales

Les modalités de participation aux instances fédérales sont définies statutairement. Les adhérents s'engagent à prendre part aux débats et aux grandes décisions engageant l'avenir de la Fédération et de ses membres (présence à l'AG notamment).

### COMMUNICATION

Afin de marquer leur appartenance et leur engagement au sein du mouvement, les Foyers Ruraux et associations adhérentes s'engagent à **apposer le logo de la FDFR 77 sur l'ensemble de leur supports de communication** : affiches, tracts, papier à en-tête etc.



## Devoir d'information

La FDFR77 étant garante d'un certain nombre d'agrément ministériels attribués aux associations adhérentes. Elle se doit de veiller au respect de la vie démocratique en leur sein.

Aussi, chaque responsable s'engage à transmettre régulièrement toute information concernant la vie démocratique de son association :

- nombre d'adhérents
- liste des dirigeants et leurs coordonnées
- rapport d'Assemblée Générale
- rapport d'activité et financier
- modifications statutaires.

Les adhérents sont dans l'obligation d'informer la FDFR77 de la tenue de leur Assemblée Générale annuelle.

Par ailleurs, chaque association s'engage à transmettre les informations de la Fédération à l'ensemble de leurs adhérents individuels : valeurs du mouvement, actions proposées par la Fédération, décisions prises dans le cadre des instances délibératives, informations nationales, conditions tarifaires, etc.

Enfin, chaque association s'engage à informer régulièrement la FDFR 77 des activités qu'elle propose, notamment via le logiciel GESTANET, et de ses différents événements et animations.

## Participer aux actions et groupes de travail fédéraux

Les actions fédérales n'ont un sens que si les adhérents y participent. La Fédération suscite des actions et projets d'intérêt collectif en assurant une veille sur la vie du réseau, en étant à l'écoute des associations et en provoquant des temps de rencontre.

Chaque association a le droit d'aller à la rencontre des autres associations adhérentes, de proposer la création d'un groupe de travail et de bénéficier du soutien logistique et humain de la Fédération pour accompagner une action collective.

## nos engagements

La FDFR 77 s'engage à garantir la représentation de ses adhérents au sein des instances fédérales et à favoriser leur participation. Pour cela, elle s'engage à transmettre à ses adhérents les convocations ordres du jour selon les conditions définies statutairement.

→ **Garantir la vie démocratique, transmettre et veiller au respect des valeurs au sein des associations adhérentes**

→ **Favoriser les échanges et coopérations entre adhérents**

grâce un travail d'animation de réseau tout au long de l'année : réunions de secteurs, réunions thématiques, rencontres etc. propres à faire émerger des réflexions, mais aussi des actions collectives.

→ **Promouvoir les actions de ses adhérents** à travers différents outils de communication papier (journal Frontailles, plaquettes, affiches...) ou digitaux (site Internet, lettre d'info mensuelle, réseaux sociaux...

→ **Être à l'écoute des responsables associatifs pour les soutenir et les accompagner dans leurs missions :**

- Mise à disposition d'une équipe de salariés qualifiés
- Mise à disposition de services et d'outils (service fiche de paye, fiches techniques...)
- Mise à disposition de matériel (reprographie, minibus, etc.)
- Organisation de temps d'information et de formations

Chaque association adhérente a le droit de solliciter la FDFR 77 pour intervenir localement dans un objectif d'information, de formation, d'accompagnement ou de médiation.

→ **Représenter les Foyers Ruraux** dans les instances régionale et nationale du mouvement et auprès des partenaires institutionnels. Elle s'engage à fournir toute information relative à la vie des instances régionales et nationales ainsi que sur l'évolution des politiques publiques ayant un impact sur la vie associative et plus particulièrement pour les mouvements d'éducation populaire.

Pour la FDFR77,  
les co-présidentes

Mme, M. ....  
Président(e) de .....